

DEPARTEMENT DES YVELINES

BEHOUST



Plan Local d'Urbanisme

6. Annexes

6.6. Annexes sanitaires

SOMMAIRE

1 – Eau potable	3
2 – Assainissement	7
3 – Déchets	9

Origine de l'eau

Eaux souterraines. L'unité de distribution est alimentée par les captages F1 et F2 de Rosay et le forage de St Lubin de la Haye (28). La gestion est assurée par la SAUR.

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Limite de qualité : Absence exigée.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE. TOUS LES PRELEVEMENTS SONT CONFORMES.

Nombre de prélèvements : 14

Quartiers

ORGERUS SAINT MARTIN

Contrôles sanitaires réglementaires

L'ARS est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable, pour le compte du Préfet. Cette synthèse prend en compte les résultats d'analyses de 12 échantillons d'eau prélevés en production et de 14 échantillons prélevés sur le réseau de distribution.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 mg/L.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE

Moyenne : 34 mg/L Maximum : 36 mg/L
Nombre de prélèvements : 12

L'eau peut être consommée sans risque pour la santé

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité.

EAU TRES CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 35 °f Maximum : 37 °f
Nombre de prélèvements : 11

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 mg/L.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,25 mg/L Maximum : 0,28 mg/L
Nombre de prélèvements : 7

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : Classe C (conforme), NC0, NC1 ou NC2

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE
Classe C : La teneur n'a jamais dépassé 0,1 µg/L**

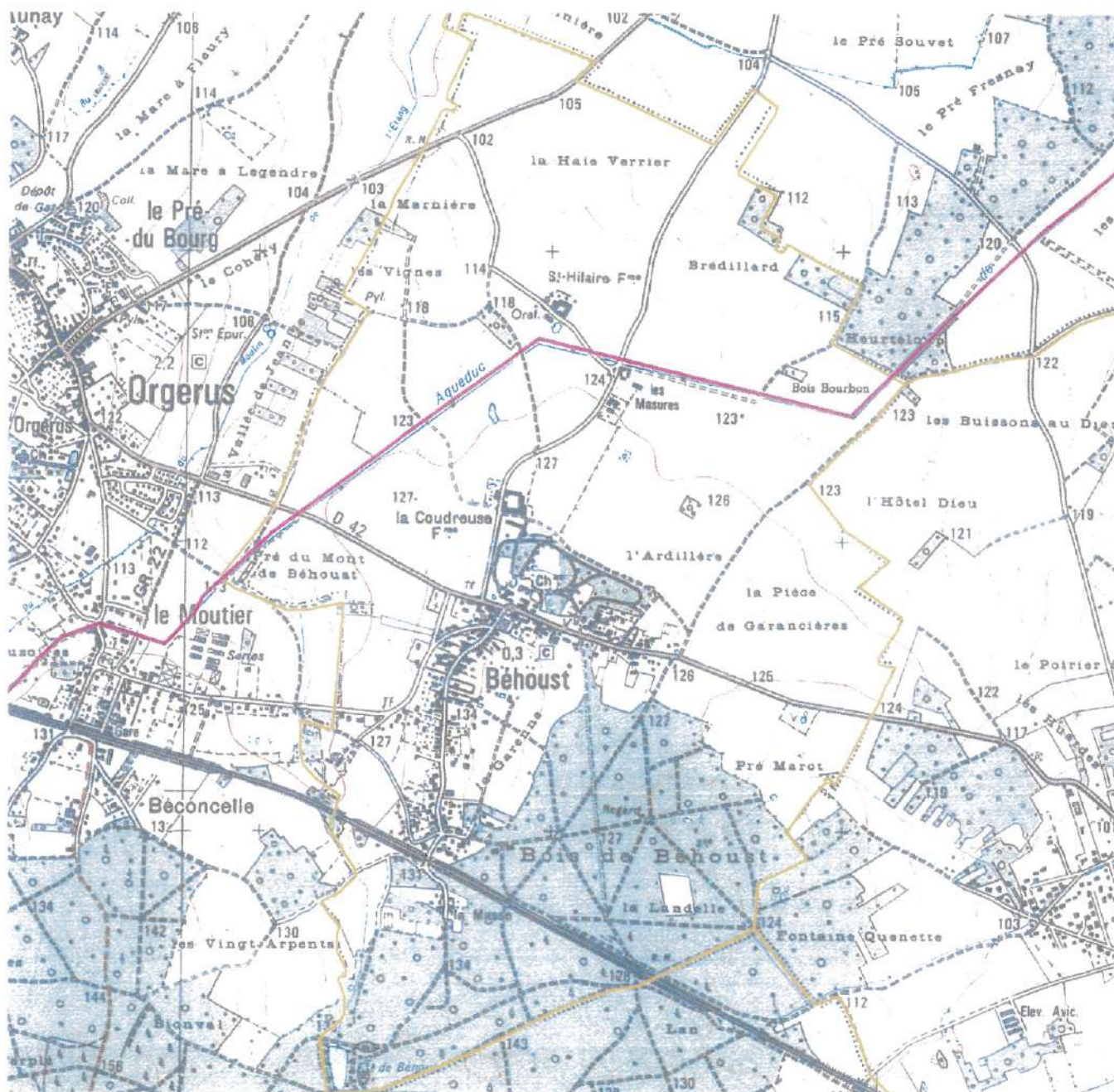
Maximum : 0,09 µg/L (déséthylatrazine).
Nombre de prélèvements : 10

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2013 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...).

Département des Yvelines

Commune de Behoust



Echelle : 1:20 000

Captages

- public
- privé
- projet
- arrêté

Périmètres de protection Rapprochée

Avec D.U.P.

En projet

Eloignée

Avec D.U.P.

En projet

Département

Communes

Acqueduc de l'Avre

Usine d'eau potable

Prise d'eau



Imprimé le 23 février

Fond de carte © IGN

NOTE EAU POTABLE

Alimentation en eau potable

Pour l'alimentation en eau potable, la commune de Béhoust fait partie du SIRYAE.

Le réseau d'adduction d'eau potable est géré par la SAUR.

Les principaux captages d'eau du SIRYAE sont situés à Mareil sur Mauldre et à Rosay et les réservoirs principaux sont situés à La Chapelle, aux Quatre Piliers, aux Essarts le Roi,....

La population est alimentée principalement par les forages de Saint-Lubin de la Haye (71%), et par les forages 1 et 2 de Rosay (29%). L'unité de distribution est celle de Orgerus Saint Martin.

La commune est alimentée en Eau Potable par une canalisation principale de diamètre Ø150 depuis Orgerus par la route du Moutier et par une canalisation de diamètre 110 depuis Flexanville.

Le territoire communal ne comporte pas de captages d'alimentation en eau potable.

Au regard des résultats du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine effectués par l'Agence Régionale de Santé en 2013, il apparaît que l'eau distribuée à Béhoust est conforme aux limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine fixées par l'arrêté du 11/01/2007 mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du Code de la Santé Publique.

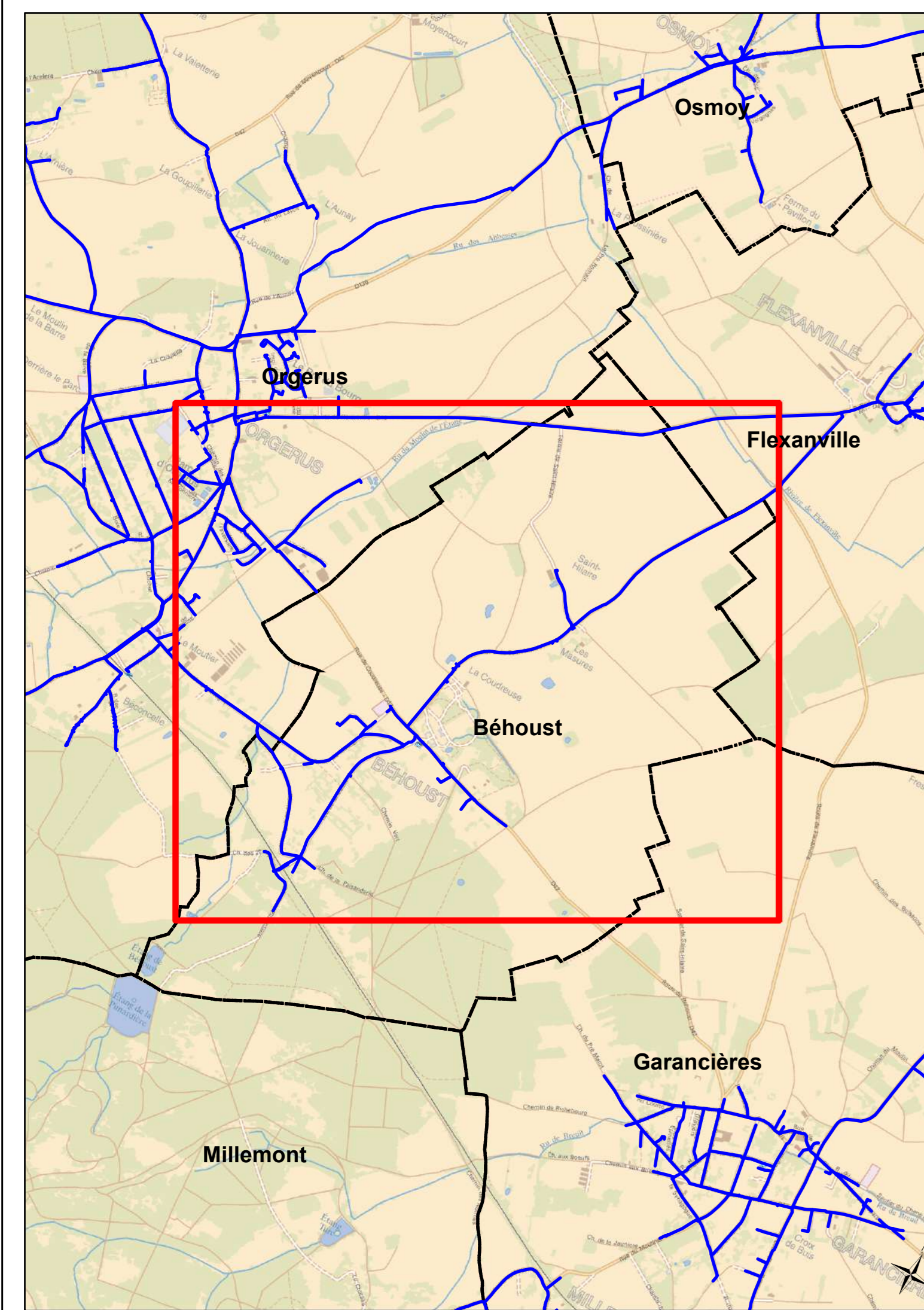
Réutilisation des eaux de pluie

En cas de réutilisation des eaux de pluie, les prescriptions de l'arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments doivent être respectées qu'ils soient raccordés ou non à un réseau de distribution d'eau potable.

L'utilisation d'eau de pluie est interdite à l'intérieur des établissements de santé et des établissements sociaux, médicaux-sociaux et d'hébergement des personnes âgées, des cabinets médicaux, des cabinets dentaires, des laboratoires d'analyses de biologie médicale et des établissements de transfusion sanguine, des crèches, des écoles maternelles et élémentaires.

Légende

Canalisations	Appareils	Ouvrages
- Distribution	- Vanne	- Réservoir sur tour
- Feeder	- Vanne fermée	- Réservoir semi-enterré / enterré
- Défense incendie	- Robinet 1/4 tour	- Réservoir au sol / bâche
- Eau brute	- Purge	- Réserve incendie
- Refoulement	- Vidange	- Production avec traitement
- Refoulement/Distribution	- Ventouse	- Captage
- Galerie	- Plaque d'extrémité	- Forage
- Hors service	- Réduction	- Puits
- Vidange	- Poteau d'incendie	- Station de pompage
- Branchement simple	- Bouche d'incendie	- Station de surpression
- Hors gestion SAUR	- Compteur de production / sectorisation	- Brise charge
	- Compteur import / export	- Traitement sur réseau
	- Compteur abonné	
	- Débitmètre	
	- Stabilisateur d'écoulement	
	- Boîte à boues	
	- Borne fontaine	
	- Bouche de lavage	
	- Clapet	
	- Disjoncteur	
	- Réducteur de pression	
	- Régulateur de pression amont/aval	
	- Soupape anti-bélier	



DEPARTEMENT DES YVELINES

BEHOUST

Plan n° : 78053-00-E-100 Echelle : 1:3 000
 Cartographe A.CHASSE Date: 02/12/2016



RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
 Plan d'ensemble

CPO Marne la Vallée
 8, Boulevard Michael FARADAY
 CS 30560
 77716 SERRIS / MARNE LA VALLÉE CEDEX 4

NOTE ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif

Les zones urbaines de la commune sont équipées d'un assainissement collectif. Le collecteur principal est constitué de canalisations de diamètre Ø200 à Ø250 le long des rues du village. Le réseau se dirige vers la route du Moutier (comme Orgerus) et emprunte le collecteur intercommunal. Un poste de refoulement a été mis en place dans le hameau de Saint Benoît à l'Est du village.

Le réseau d'assainissement est géré par la SAUR. Les effluents sont traités dans la station d'épuration intercommunale d'Orgerus. Cette station d'épuration est de 6 500 éq/hab..

Elle traite les eaux usées des communes du SIARO (Orgerus, Béhoust et Tacoignière), le collège d'Orgerus et une cinquantaine d'habitations (soit environ 150 équivalents-habitants) d'un hameau de Bazainville, commune non adhérente au SIARO.

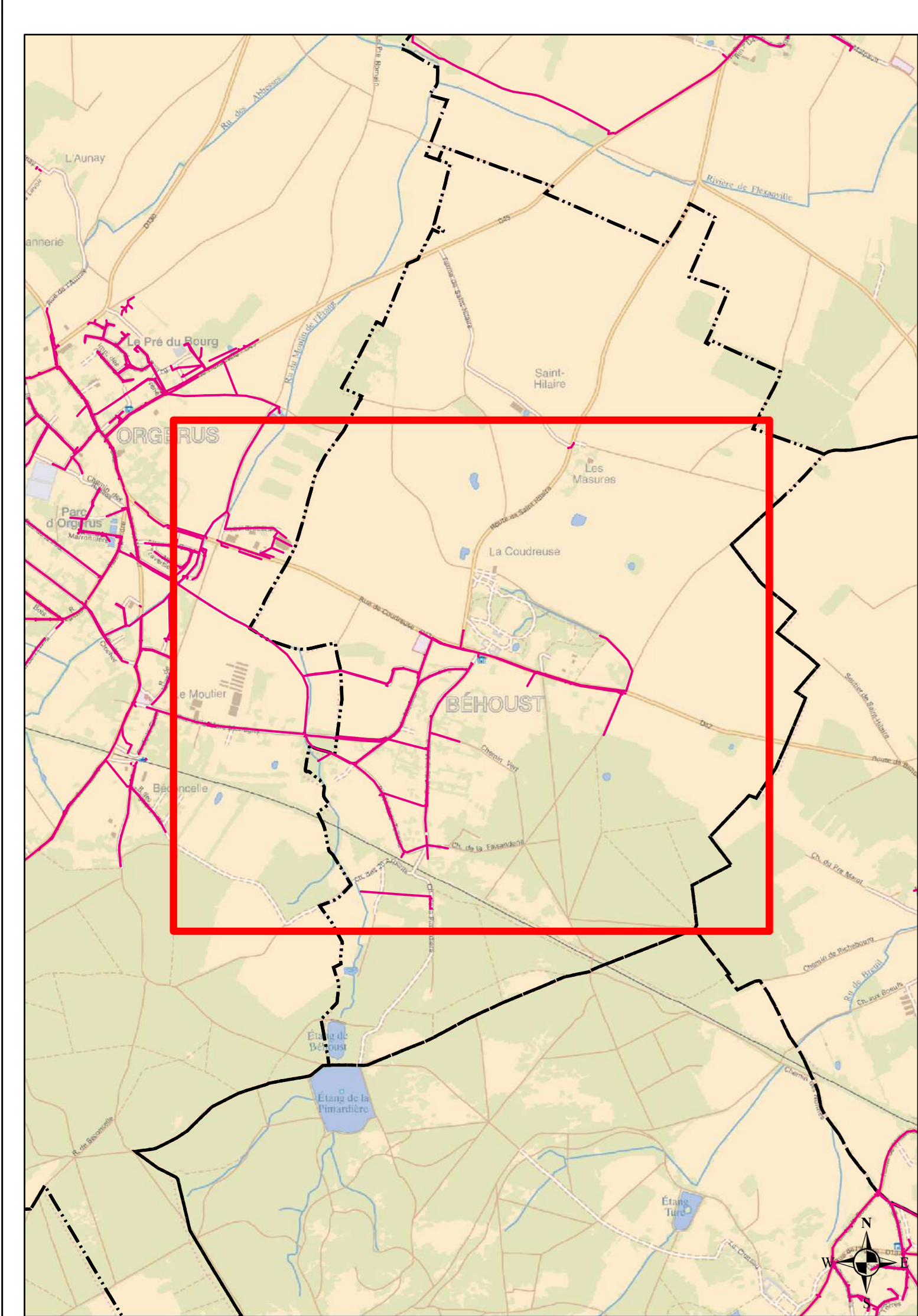
Assainissement autonome

Seules 5% des habitations de la commune sont assainies de manière autonome. Ces habitations sont situées dans les hameaux de Saint-Hilaire, de la Pimardièrre et des Masures.

Dans ces hameaux des études préalables concernant la perméabilité des sols, présence d'exutoires, etc..., devront être entreprises pour définir le meilleur système de traitement et de rejet.

Aucune perspective d'évolution n'est envisagée à l'heure actuelle.

Légende		
	Réseau EU	
	Réseau EP	
	Réseau UN	
	Réseau de refoulement EU	
	Réseau EU sous vide	
	Réseau EU sous pression	
	Réseau de refoulement EP	
	Réseau EP sous vide	
	Réseau EP sous pression	
	Branchement EU	
	Branchement EP	
	Branchement UN	
	Réseau inconnu	
	Branchement inconnu	
	Dégrilleur	
	Dessableur	
	Station d'épuration	
	Bassin de rétention	
	Déversoir d'orage	
	Poste de relevage	
	Rond visitable	
	Carré visitable	
	Grille carrée / rectangulaire	
	Grille ronde	
	Avaloir	
	Avaloir à grille	
	Tampon/avaloir	
	Rond borgne	
	Carré borgne	
	Exutoire	
	Boite de Branchement	
	Vanne	
	Ventouse	
	Chasse	
	Vidange	
	Débitmètre	
	Clapet	



DEPARTEMENT DES YVELINES


BEHOUST

Plan N° : 78053-00-A-100 Echelle : 1:2 500
 Cartographe : A.CHASSE Date : 02/12/2016

RESEaux D'ASSAINISSEMENT

Plan d'ensemble

CPO Marne la Vallée
 8, Boulevard MICHAEL FARADAY
 CS 30560
 77716 SERRIS / MARNE LA VALLÉE CEDEX 4



NOTE DECHETS

Pour la collecte des déchets, la commune de Béhoust est associée au SIEED (Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets). Le ramassage des ordures ménagères est effectué une fois par semaine, dans des bennes tasseuses, par la société SEPUR.

Pour le traitement des déchets la commune adhère au SIDOMPE (Syndicat Intercommunal pour la Destruction d'Ordures Ménagères et la Production d'Energie).

Les déchets ménagers sont traités par incinération à l'Usine de Thiverval-Grignon et au centre de tri sélectif depuis 2008.